



PRÉPARATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	29/03/2024
En exercice	14	Date de la séance	13/04/2024
Présents	8	Heure de la séance	9H30
Votants	10	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal		X	MALARET Stéphane
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève		X	
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves		X	
GUERIN Evelyne	X		
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice		X	GUERIN Evelyne
LENE Luc		X	
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril		X	

Secrétaire de séance	GUERIN Evelyne
----------------------	----------------

- N° 2024/12-1304 Délibération portant sur le compte de gestion 2023 ;
 - N° 2024/13-1304 Délibération portant sur le compte administratif 2023 ;
 - N° 2024/14-1304 Délibération portant sur l'affectation du résultat 2023 ;
 - N° 2024/15-1304 Délibération portant sur les taux d'imposition des taxes directes locales 2024 ;
 - N° 2024/16-1304 Délibération portant sur le programme d'investissement 2024 ;
 - N° 2024/17-1304 Délibération portant sur le budget 2024 ;
 - N° 2024/18-1304 Délibération portant sur l'attribution des subventions 2024 aux associations ;
 - N° 2024/19-1304 Délibération portant sur le tableau de programmation des aides du Département dans le cadre de la convention aménagement bourg ;
- Questions diverses

N° 2024/12-1304- DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur Frédéric LEON, doyen de l'assemblée, présente le compte de gestion 2023.

Il demande au conseil municipal de :

- constater les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion établis par la Trésorerie et les comptes administratifs établis par la commune ;
- donner quitus au compte de gestion établi par monsieur le Comptable du Trésor Public.



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

	Résultats de clôture 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultats 2023	Résultats de clôture 2023
Investissement	282 881,21 €		- 281 150 94 €	1 730,27 €
fonctionnement	1 085 271,27 €		128 476,12 €	1 213 747,39 €
TOTAL	1 368 152,48 €		- 152 674,82€	1 215 477,66 €

DÉCISION

Après avoir délibéré et pris acte des documents, le Conseil Municipal approuve sans observation ni réserve ledit compte de gestion.

N° 2024/13-1304- DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur Frédéric LEON, doyen de l'assemblée, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la présentation du compte administratif 2023 de la commune.

Section fonctionnement - Solde excédentaire des réalisations 2023: 1 213 747,39 €

Dépenses : 714 830,55 €

Recettes : 1 928 577,94 €

011 Charges à caractère général	129 050,29	013 Atténuation des charges	19 295,56
012 Charges du personnel	275 557,93	70 Produits des services	2 090,20
65 Autres charges gestion courante	297 755,98	73 Impôts et taxes	494 773,32
66 Charges financières	12 277,38	74 Dotations et participations	302 694,67
		75 Autres produits de gestion courante	24 440,84
		76 Produits financiers	12,08
042 Opérations ordre transfert entre sections	188,97		

S'ajoute le report de fonctionnement excédentaire de l'exercice 2022 : 1 085 271,27 €

Section d'investissement - Solde excédentaire des réalisations 2023 : 1 730,27 €

Dépenses : 322 166,21 €

Recettes : 41 015,27 €

10 Dotations, fonds divers et réserves	1 551,03	10 Dotations	21 123,20
16 Emprunts et dettes assimilées	38 400,45	13 Subventions	16 767,50
20 Immobilisations	17 655,00	21 Immobilisations corporelles	2 935,60



incorporelles			
21 Immobilisations corporelles	139 498,42		
23 Immobilisations en cours	125 061,31	040 Opérations ordre transfert entre sections	377,94

S'ajoute le report de d'investissement excédentaire de l'exercice 2022 : 282 881,21 €

Reste à Réaliser investissements 2023: Dépenses = 277 709,71 € Recettes = 54 162,72 €

Monsieur le Maire quitte l'assemblée.

DÉCISION

Après avoir délibéré et pris acte des documents, le Conseil Municipal :

- **DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif à la clôture de l'exercice 2023; lequel se résume comme indiqué ci-dessus ;
- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : **CONTRE 0** **ABSTENTION 0** **POUR 9**

Monsieur le Maire rejoint l'assemblée.

N° 2024/14-1304 - DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'AFFECTATION DE RÉSULTATS 2023

Après contrôle à postériori du service de gestion comptable de Saint André de Cubzac, il s'est avéré que le déficit d'investissement de l'exercice 2023 a été inscrit deux fois, un ajustement des écritures a été réalisé comme suit. Une délibération « annule et remplace » a été traitée

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget de la commune au titre de l'exercice de l'année 2023, comme suit :

RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
1	Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses)	Excédent	128 476,12
		Déficit	
2	Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du compte administratif 2023)	Excédent	1 085 271,27 €
		Déficit	
3	Résultat de clôture à affecter = 1 + 2	Excédent	1 213 747,39 €
		Déficit	

RÉSULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
4	Résultat de l'exercice 2023 (recettes - dépenses)	Excédent	
		Déficit	281 150,94 €
5	Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	282 881,21 €

	(ligne 001 du compte administratif 2022)	Déficit	
6	Résultat de clôture = 4+5	Excédent	1 730,27 €
		Déficit	
7	Restes à réaliser Dépenses		277 709,71 €
8	Restes à réaliser recettes		54 162,72 €
9	Besoin de financement (=6+7-8)		221 816,72 €

10	RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE TOTAL (=3)		1 213 747,39 €
11	Couverture besoin de financement (= 9)		221 816,72 €
12	Excédent à reporter de fonctionnement (=10-9)		991 930,67 €

A INSCRIRE AU BUDGET PRIMITIF 2024	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
12 – Solde d'exécution de l'exercice (=6)	
Si excédent ligne R001 en recettes	1 730,27 €
Si déficit ligne D001 en dépenses	
13 – Excédent de fonctionnement capitalisé (=6)	
Article budgétaire 1068 (en recettes)	221 816,72 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
14 – Excédent ou déficit reporté (=12)	
Si excédent ligne R002 en recettes	991 930,67 €
Si déficit ligne D002 en dépenses	

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'affectation du résultat telle qu'elle est proposée ci-dessus.

VOTE : **CONTRE 0** **ABSTENTION 0** **POUR 10**

N° 2024/15-1304 - DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal doit se prononcer sur les taux d'imposition des taxes directes locales applicables pour l'année 2024

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés en 2023, soit :



- 42,97 pour la taxe Foncière (bâti);
- 39,69 pour la taxe Foncière (non bâti)
- 18,59 pour la taxe d'habitation, sachant que ce taux ne s'appliquera qu'aux résidences secondaires et assimilées.

Taxes	Bases effectives 2023	Taux d'imposition 2023	Bases prévisionnelles 2024	Taux d'imposition 2024
Foncière (bâti)	817 100	42,97	851 800	42,97
Foncière (non bâti)	37 800	44,03	39 200	39,69
Habitation	17 234	18,59	17 900	18,59
Produit attendu	350 882 €		384 904 €	

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **DE MAINTENIR** les taux en vigueur soit :
 - 42,97 pour la taxe Foncière (bâti) ;
 - 39,69 pour la taxe Foncière (non bâti) ;
 - 18,59 pour la taxe habitation.

VOTE : **CONTRE 0** **ABSTENTION 0** **POUR 10**

Lors de la délibération du Conseil Municipal, un doute avait été émis sur le taux 2023 de la taxe habitation mentionné à 18,59 € par les services de l'État. Le 19 juin 2023, le Conseil Municipal avait de nouveau délibéré à la demande du service du contrôle budgétaire de la sous-préfecture de Libourne. Le taux de TH 2023, voté le 8 avril 2023, était illégal (règles de liens non respectées) car ce taux était supérieur au produit du taux de TH 2022 par le coefficient suivant $((\text{bases TFB 2023} \times \text{Taux TFB 2023}) + (\text{bases TFNB 2023} \times \text{Taux TFNB 2023})) / ((\text{bases TFB 2023} \times \text{Taux TFB 2022}) + (\text{bases TFNB 2023} \times \text{Taux TFNB 2022}))$.

Monsieur Stéphane MALARET demande l'inscription lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal de délibérations portant sur l'instauration de la taxe d'habitation pour les logements vacants et la révision de la taxe d'aménagement.

N° 202416-1304 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2024

Monsieur le Maire présente les opérations d'investissements par les membres de la commission Finances réunie les samedi 23 février et 23 mars 2024.

SITE	Nature	RESTES A REALISER 2023	PREVISIONS 2024
Service technique	études géotechnique préalables aux travaux		3 860,00 €
	travaux		415 459,20 €
	échelle avec garde-corps		1 752,00 €
	recrutement maitrise d'oeuvre	30 600,00 €	

Convention Aménagement bourg	relevés topo, réseaux....	6 400,00 €	
	étude géotechnique		2 050,00 €
	etude eco-quartier	3 300,00 €	
	assistance à maîtrise d'ouvrage 3 opérations	26 016,66 €	
	repérage des polluants		900,00 €
	etude plan référence CAB	1 020,00 €	
Eglise	maitre d'oeuvre Trx	9 587,27 €	
	Maçonnerie- taille	32 008,76 €	
	assainissement	15 227,84 €	
	travaux confortement clocher		50 000,00 €
	travaux électricité	11 909,95 €	
	coordonnateur SPS		1 539,00 €
Croix St Aigulin	Installation ouvrage d'art	5 107,80 €	
Centre culturel	éclairage LED		3 000,00 €
	peinture espace cuisine		1 655,00 €
	mise aux normes porte- fusibles scène	680,00 €	
Parcelles esplanade gymnases	plantation arbres		2 000,00 €
Logements communaux	caution logements		1 000,00 €
Tiers lieux	assistance à maîtrise d'ouvrage 3 opérations	26 016,66 €	
	étude géotechnique		2 050,00 €
	repérage des polluants		900,00 €
	maîtrise d'œuvre		29 600,00 €
	étude programmiste	8 148,00 €	
	relevés topo, réseaux....	6 400,00 €	
Groupe scolaire	assistance à maîtrise	26 016,66 €	14 673,00 €

	d'ouvrage 3 opérations		
	SPS		16 309,80 €
	repérage des polluants		900,00 €
	mesures acoustiques		1 140,00 €
	contrôle technique		19 056,00 €
	relevés topo, réseaux....	6 400,00 €	
	étude géotechnique		2 050,00 €
	recrutement maîtrise d'œuvre	35 455,87 €	60 622,14 €
	œuvre d'art		4 400,00 €
	réseau informatique	5 180,02 €	
Mairie	isolation accueil Mairie		3 000,00 €
Eclairage public	candélabres LED	22 234,22 €	

Ces immobilisations prévisionnelles sont incluses dans le budget 2024 en section d'investissement.

Monsieur le Maire soumet au vote des membres présents le programme d'investissement 2024.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le programme d'investissements 2024;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à mettre en concurrence les entreprises pour la réalisation des ces investissements ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la réalisation de ces travaux, études ou acquisitions.

VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 10

N° 2024/17-1304 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE BUDGET 2024

Pour faire suite à la commission Finances réunie le samedi 23 mars 2024 et la nouvelle délibération de l'affectation de résultats réduisant le déficit d'investissement 2023, Monsieur le Maire présente le budget 2024.

Section fonctionnement

Dépenses : **1 764 819,01 €**

Recettes : **1 764 819,01 €**

011 Charges à caractère général	168 700,00	013 Atténuation des charges	17 000,00
012 Charges du personnel	319 025,54	70 Produits des services	2 500,00

65 Autres charges gestion courante	671 869,59	73 Impôts et taxes	100 677,00
66 Charges financières	13 000,00	731 Fiscalité locale	362 000,00
67 Charges exceptionnelles	14 000,00	74 Dotations et participations	270 700,00
023 Virement à la section Investissement	572 223,88	75 Autres produits de gestion courante	19 999,34
042 Amortissements	6 000,00	76 produits financiers	12,00
		002 Résultat reporté 2023	991 930,67

Section d'investissement

Dépenses : 957 156,32 €

Recettes : 957 156,32 €

20 Immobilisations incorporelles	31 668,00	13 Subventions	135 069,45
204 subventions d'équipement versées	22 234,22	10 Dotations	20 316,00
21 Immobilisations corporelles	525 363,80	1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	221 816,72
23 Immobilisations en cours	337 390,30	021 Virement de la section Fonctionnement	572 223,88
16 Emprunts, cautions et dettes	40 500,00	040 opérations ordre entre sections	6 000,00
		001 Résultat reporté 2023	1 730,27

DECISION

Après avoir délibéré et pris acte des documents, le Conseil Municipal :

- **DONNE ACTE** de la présentation du budget de l'exercice 2024 lequel se résume comme indiqué ci-dessus ;

- **VOTE ET ARRÊTE** les propositions budgétaires prévisionnelles telles qu'elles sont résumées ci-dessus.

VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 10

N°2024/18-1304 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle que les Associations bénéficiant aux habitants de la Commune et qui souhaitent solliciter une subvention ont été invitées à déposer un dossier comprenant des données comptables et administratives (bilan, budget prévisionnel, attestation d'assurance, contrat républicain...). Celui-ci a permis d'apprécier si leurs activités relèvent d'un intérêt public local et si elles répondent aux besoins de la collectivité.

Le Conseil municipal, sous réserve de la fourniture complète du dossier susmentionné, émet les avis suivants sur les demandes de subventions des associations :



Association	Demande de l'association	Somme validée en commission	Somme proposée au Conseil Municipal
Société de Chasse	Sans précisions	1 000 €	1 000 €
Loisirs et Détente	1 500 €	1 500 €	1 500 €
A.P.E.V.T.M.	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Secours Populaire	1 500 €	1 500 €	1 500 €
École de Musique de Galgon	1 800 €	1 800 €	1 800 €
Ayumi Karaté Club	600 €	500 €	500 €
Étoile Sportive du fronsadais	300 €	300 €	300 €
Tennis Club Intercommunal fronsadais	350 €	350 €	350 €
Resto du cœur de la Gironde	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Auberge du cœur de Libourne	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Les Amis de Saint Cybard	2 500 €	2 500 €	2 500 €

Monsieur LIPPS précise que l'association Boxe in Saillans n'a pas déposé de demande de subvention cette année.

L'association Les amis de Saint Cibard ont sollicité une aide financière plus importante cette année pour un projet en cours et intéressant la commune. Une autrice a été recruté pour récolter des informations auprès des administrés, des archives locales, départementales et écrire l'histoire de Vérac. Le sujet intéresse. Le temps consacré par l'autrice se rallonge. Le coût pour l'association augmente.

Vu la délibération n°2024/17-1304 ouvrant les crédits nécessaires à l'attribution de ces subventions

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de décider des dépenses de la Commune

DÉCISION

Après avoir délibéré et pris acte des documents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le versement aux association les subventions allouées au titre de l'exercice 2024 suivant les modalités mentionnées et les sommes fixées dans le tableau ci-dessus.

VOTE : **CONTRE 0** **ABSTENTION 0** **POUR 10**

N° 2024/19-1304 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE TABLEAU DE PROGRAMMATION DES AIDES DU DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AMÉNAGEMENT BOURG

Monsieur le Maire a donc fait acte de candidature auprès du Conseil Départemental pour la signature d'une Convention d'Aménagement Bourg.

Le Conseil Départemental, présent lors des comités de pilotage sur l'étude de faisabilité d'aménagement du bourg, a remis un tableau de programmation récapitulant la nature des travaux, le coût prévisionnel, le montant plafond de travaux éligibles ainsi que les subventions prévisionnelles selon le coefficient départemental de solidarité appliqué à la commune (joint en annexe).

DÉCISION :



Entendu les propos de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** le tableau de programmation du Conseil Départemental annexé à cette délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander l'aide du département pour le financement des travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 10

QUESTIONS DIVERSES

- La répartition de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2024 a été effectuée. Le montant demandé par la commune a été alloué soit 121 175,60 €.
- Monsieur le Maire informe que le fond départemental d'aide à l'équipement des communes pourraient être réduit de moitié. Les communes, ayant un coefficient de solidarité supérieur ou égal à 1, n'obtiendront pas de F.D.A.E.C..
Des négociations sont en cours avec monsieur le Conseiller Départemental pour que les grandes villes soient solidaires des petites communes et ne sollicitent pas cette aide.
- Un avis réservé du centre routier du Libournais avait été donné pour le projet d'aménagement du carrefour des routes départementales 246 et 737. Cette réserve bloquée l'attribution de subvention dans le cadre de la convention aménagement bourg. Après négociation et modification du projet initial par la pose de plateaux « ralentisseur » et l'aménagement d'une zone « 20 », la validation de l'aménagement a été donnée.
- Pour demande des subventions au Département de la Gironde, les collectivités doivent délibérer et/ou signer des conventions avant le 30 avril de l'année N-1 d'exécution des travaux.
- Prochaine réunion dans le cadre du dispositif « Villages d'Avenir » le 11 juillet 2024, à 14h00, à la mairie de Véraac avec madame COURTEIX – chargée de mission- et les techniciens des services du Département pour aborder la question des financements des projets communaux.
- L'avant-projet sommaire du groupe scolaire a été validé. Une délibération municipale devra être prise pour arrêter l'avant-projet définitif et figer le montant de la prestation de la maîtrise d'ouvrage.